



À TOUS LES CONTRIBUABLES **AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 411-18-01 EN ÉTABLISSANT DE NOUVELLES
DATES DE VENTES DE BIRC-À-BRAC**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée France Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Massueville;

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Massueville, qui s'est tenue le lundi 7 mai 2018, les membres ont adopté le règlement numéro 411-18-01 établissant de nouvelles dates de ventes de bric-à-brac;

ET que toute personne peut prendre connaissance de ce règlement à mon bureau, durant les heures d'ouverture habituelles.

Donné à Massueville, ce 9^e jour du mois de mai de l'an deux mille dix-huit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

France Saint-Pierre, g.m.a.